

PARTITION D'UN «DISQUE DUR I»


La séparation des données personnelles et du système d'exploitation est primordiale.

En stockant toutes les données personnelles sur le même disque (C:) que le système d'exploitation on court le risque de les perdre lors d'une restauration du système si celui-ci venait à être corrompu.

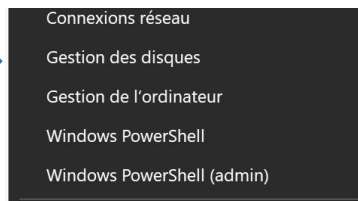
Mieux vaut prévenir que!



Pour partitionner un disque, il suffit d'exécuter :

- «Clic-Droit» sur le Menu démarrer  pour ouvrir les gestionnaires

- Ouvrir la «gestion des disques» 



On obtient, par exemple cette situation où le disque physique est décomposé en plusieurs partitions.

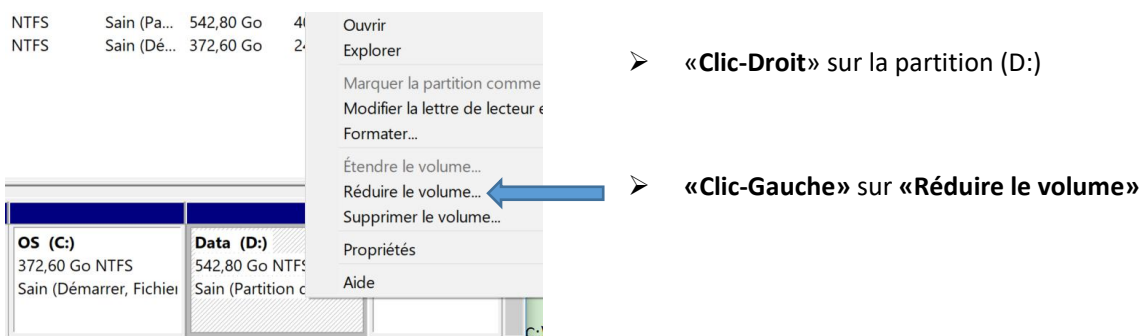
La partition (C:) est utilisée pour stocker les fichiers systèmes et/ou d'installations des applications

La partition (D:) est utilisée pour stocker les fichiers de données (documents, images, musique, vidéo ...)

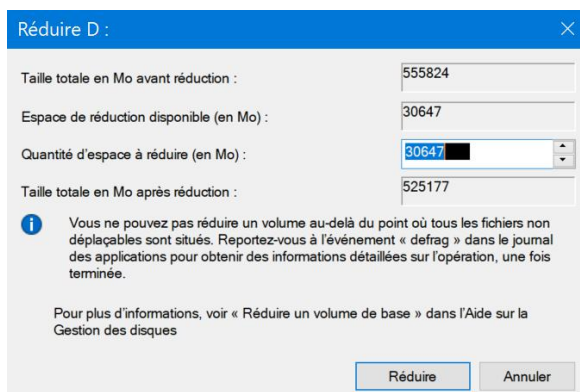


Nota: Les petites partitions ne portent pas de nom et sont réservées par le système d'exploitation pour stocker les informations qu'il ne faut en aucun cas supprimer.

- Il suffit ensuite de scinder l'une des partitions existantes, par exemple ici (D:)



- Indiquer en Méga-Octets le nombre d'octets à prélever sur le disque (D:) pour créer le nouveau disque.

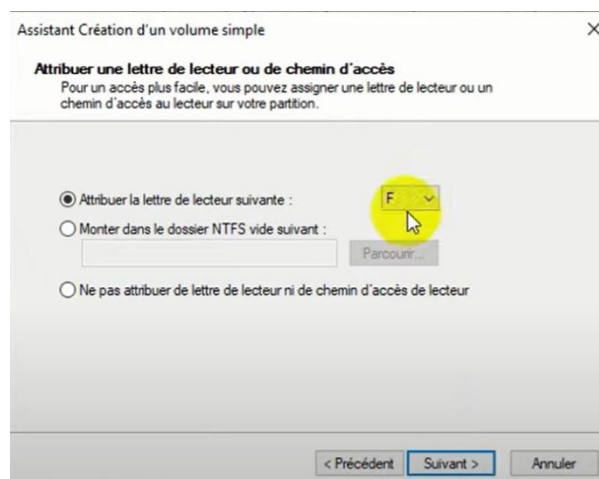


- Valider en cliquant sur «réduire»

*PS : Il est possible que le prélèvement souhaité soit supérieur au maximum indiqué par Windows. En effet certains fichiers installés par le système d'exploitation comme **non déplaçables** font blocage. Il est donc fortement recommandé d'effectuer les partitions dès l'achat du PC sans attendre l'installation de ces fichiers.*

Un nouvel espace du disque physique, grisé, apparaît comme «non alloué».

- «Clic-Droit» sur cet espace
- Choisir le nom de la nouvelle partition parmi ceux disponibles



La partition est ainsi créée, il faut :

- conserver les réglages proposés,
- Ne pas procéder au formatage.

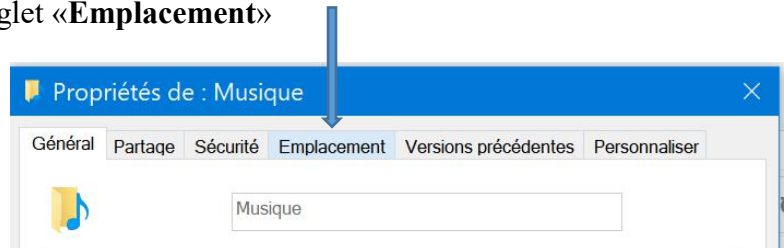
Essentiel :

Pour profiter de cette nouvelle partition il est nécessaire de transférer vers elle tout dossier personnel du disque (C:) y compris les dossiers «Images», «Documents» et «Musique» du disque (C:) afin d'éviter sa perte lors d'une restauration du système si celui-ci venait à être corrompu.

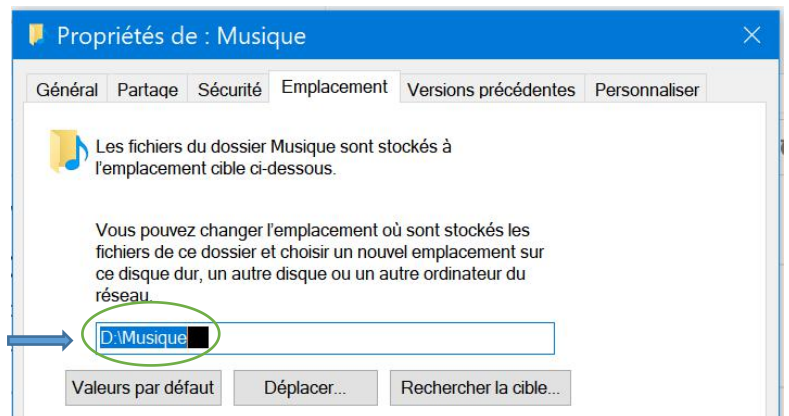
Pour cela il suffit de:

- Créer dans la nouvelle partition les dossiers «**Images**», «**Documents**», «**Vidéos**» et «**Musique**»
- Modifier la position de ces mêmes dossiers dans la partition (C:) Par exemple pour le dossier «**Musique**»:

- Ouvrir le dossier «**Musique**» du disque (C:)
- Ouvrir les **propriétés** de ce dossier (Clic-Droit)
- Choisir l'onglet «**Emplacement**»



- Remplacer l'adresse par la nouvelle adresse



- Valider en cliquant sur «**déplacer**»

- Il faut ensuite réaliser la même modification pour les dossiers «**Images**», «**Documents**» et «**Vidéos**»

*Une fois ces modifications réalisées les fichiers seront sauvegardés **automatiquement** vers le dossier correspondant de la nouvelle partition.*

